

CONTRIBUTION SCOLAIRE

Le Collège Saint Michel de Liffré est un Collège Privé sous contrat d'association. Comme tel, l'Etat participe aux dépenses pédagogiques et paie les enseignants. En revanche, les frais relatifs aux constructions, à l'entretien, aux aménagements, restent à la charge des familles : c'est ce qu'on appelle la Contribution Scolaire.

Chaque année, nous consentons un effort particulier pour l'aménagement, la modernisation des locaux et équipements scolaires afin que vos enfants travaillent dans les meilleures conditions possibles.

Trois tarifs au choix vous sont proposés. Le tarif A est le tarif de base. Une contribution volontaire facultative est laissée à votre appréciation en fonction de vos revenus et de l'intérêt que vous portez à l'établissement (Tarif intermédiaire - Tarif B : + 40€/an et Tarif de soutien - Tarif C : + 80€/an).

Les tarifs :

Tarif	Montant de la facture annuelle	Prélèvement
Tarif de base Tarif A	Contribution scolaire annuelle 327 € + autres frais (en fonction de la classe)* 115 à 170 € soit un total de facture de : 442 à 497 € par an	Prélèvement de 50 € en septembre puis Prélèvement de 43.56 € à 49.67 € mensuel d'octobre à juin suivant les classes (9 prélèvements)
Tarif intermédiaire Tarif B	Contribution scolaire annuelle 327 € + contribution volontaire 40 € + autres frais (en fonction de la classe)* 115 à 170 € soit un total de facture de : 482 à 537 € par an	Prélèvement de 50 € en septembre puis Prélèvement de 48.00 € à 54.11 € mensuel d'octobre à juin suivant les classes (9 prélèvements)
Tarif de soutien Tarif C	Contribution scolaire annuelle 327 € + contribution volontaire 80 € + autres frais (en fonction de la classe)* 115 à 170 € soit un total de facture de : 522 à 577 € par an	Prélèvement de 50 € en septembre puis Prélèvement de 52.44 € à 58.56 € mensuel d'octobre à juin suivant les classes (9 prélèvements)

*Autres frais : cotisation caisse locale d'entraide Enseignement Catholique, cahiers de travaux dirigés, pass collégien, abonnements, géorègle, petites sorties...

Afin que la charge financière soit la moins lourde possible, le paiement se fera par prélèvement mensuel comme suit :

Dates	Libellé
10 septembre	Prélèvement de 50€ par élève sur le compte bancaire ou postal des familles
Fin septembre	Le collège adresse aux familles le relevé de frais annuel avec un échéancier des prélèvements mensuels
Du 10 octobre au 10 juin	Prélèvement mensuel sur le compte bancaire ou postal des familles
Fin juin	Le collège adresse aux familles un relevé complémentaire (livres perdus, abîmés, régularisation des sorties, ...).
10 juillet	Prélèvement ou remboursement du montant du relevé de juin sur le compte bancaire ou postal des familles

Le Collège Saint Michel se veut accueillant pour tous, sans aucune discrimination. Sur le plan financier, un arrangement est toujours possible. N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur FLOCH, Chef d'Etablissement.

Pour diminuer les frais de scolarité, une demande de bourses nationales peut être faite en début d'année scolaire. Un courrier est remis à toutes les familles en juillet. Ces bourses sont attribuées en fonction des revenus de l'année N-1.

AIDE AUX DEVOIRS DU SOIR

Une **aide aux devoirs** est proposée au collège les lundi, mardi et jeudi de 17H05 à 18H. Votre enfant, pourra y trouver l'aide, les conseils, les documents nécessaires pour s'organiser dans son travail, apprendre ses leçons, rédiger ses devoirs.

Inscription régulière

En début d'année, l'inscription se fait pour toute l'année scolaire ou pour par période de 2 mois.

Le coût par période est forfaitaire. Le règlement s'effectue par prélèvement automatique sur votre compte bancaire de la façon suivante :

	1 soir par semaine	2 soirs par semaine	3 soirs par semaine
Montant par période de 2 mois Tarifs 2025/2026 non connus à ce jour. Pour information, tarifs 2024/2025 :	8.00 €	15.00 €	21.00 €

Inscription exceptionnelle

Il vous sera demandé 2 € par soir et le paiement s'effectuera par prélèvement automatique vers le 10 du mois suivant.

... / ...

RESTAURATION COLLEGE

Le passage au self est informatisé et les repas sont comptabilisés à l'aide d'une carte personnelle avec "code barre" qui est passée dans un lecteur. Cette carte lui sera fournie à la rentrée. En cas de perte, l'élève devra passer immédiatement au secrétariat (coût de la carte : 5 €).

Elèves demi-pensionnaires (au moins un repas par semaine)

Le tarif pour l'année scolaire 2025/2026 n'est pas connu à ce jour. Pour information, le prix du repas de 2024/2025 est de 5.94 €.

Le montant annuel 2024-2025 est d'environ de :

740 €	si votre enfant prend 4 repas par semaine
555 €	si votre enfant prend 3 repas par semaine
370 €	si votre enfant prend 2 repas par semaine
185 €	si votre enfant prend 1 repas par semaine

Le paiement s'effectuera par prélèvement automatique mensuel en post-paiement. Exemple : le total des repas de septembre est prélevé le 10 octobre, le total des repas d'octobre est prélevé le 10 novembre, ...

L'élève pourra déjeuner au self uniquement les jours déterminés en début d'année (pour un repas en dehors de ces jours, le tarif d'un élève externe sera appliqué).

Pour tout type d'absence (maladie, sortie scolaire, voyage, etc...), afin que le repas ne soit pas facturé, vous devez en annuler sa réservation au plus tard le matin prévu à 8H30 uniquement via ECOLE DIRECTE. Sans annulation, le repas réservé restera facturé (le collège n'effectuera aucun remboursement).

Il est possible de faire une modification dans l'année (jours ou nombre) mais celle-ci doit être signalée au secrétariat au plus tard le 10 du mois pour un effet le 15 du mois ou le 25 du mois pour un effet le 1^{er} du mois suivant.

Pour que l'élève puisse déjeuner, le solde du compte doit toujours être positif. En cas de problème financier, il est toujours préférable de prendre contact avec l'établissement pour évoquer votre situation et trouver des solutions.

Elèves externes (moins d'un repas par semaine)

Le tarif pour l'année scolaire 2025/2026 n'est pas connu à ce jour. Pour information, le prix du repas de 2024/2025 est de 6.44€ (pour un repas non réservé) et 6.19€ (pour un repas réservé).

Si l'élève souhaite prendre occasionnellement un repas au restaurant scolaire, le paiement s'effectuera par prélèvement vers le 10 du mois suivant.

A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre)

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement.

L'A.P.E.L., association des parents d'élèves de l'enseignement libre, du Collège Saint Michel de Liffré est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue. L'A.P.E.L., c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement.

Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'A.P.E.L. que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'A.P.E.L. ; la cotisation sera portée sur le relevé de frais annuel de votre enfant :

- Vos enfants sont tous au collège Saint Michel de Liffré : versez une seule et unique cotisation de **24,50€** par famille (tarif 2024-2025 pour info).
- Vous avez des enfants scolarisés dans d'autres établissements privés que le collège Saint Michel de Liffré où vous payez déjà une cotisation A.P.E.L. complète : vous pouvez ne verser que la part établissement soit **8.21€** par famille (tarif 2024-2025 pour info).

